

Colloque du CLIO mercredi 1er février 2017

LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES :
INDÉPENDANCE, CONCURRENCE, CONFIANCE,
l'indépendance du professionnel
est-elle garante de la qualité du service rendu ?

Maison du Barreau
2 rue de Harlay
75001 Paris



www.leclio.fr

Organisé par le Comité de Liaison des Institutions Ordinales (CLIO)

Le CLIO regroupe seize ordres ou chambres de professions réglementées, juridiques et judiciaires, technique et du cadre de vie, ou professions de santé, ce sont plus de 750 000 membres sur tout le territoire.

Ordres des professions juridiques et judiciaires	Ordres des professions techniques et du cadre de vie	Ordres des professions de santé
Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation	Ordre des Architectes	Ordre National des Chirugiens-Dentistes
Ordre des Avocats au Barreau de Paris	Ordre des Géomètres-Experts	Ordre National des Infirmiers
Conseil National des Barreaux	Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables	Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes
Chambre Nationale des Huissiers de Justice	Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires	Conseil National de l'Ordre des Médecins
Conseil Supérieur du Notariat		Ordre National des Pédiatres-Podologues
		Ordre National des Pharmaciens
		Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes

Les impératifs éthiques se concrétisent par une déontologie stricte dont la pierre angulaire est l'indépendance du professionnel. Celle-ci consolide le lien de confiance avec l'usager dont l'intérêt et aussi celui de la société sont ainsi protégés.

**Sous réserve de confirmation*

Programme prévisionnel

08h30 Accueil des congressistes

09h00 Mot d'accueil

Frédéric SICARD, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

Jean-François DALBIN, Président de l'Ordre des Géomètres-Experts, président du CLIO

09h15 Grand témoin – Qu'est-ce qu'être indépendant au XXIème siècle ?

Christiane TAUBIRA*, ancienne Garde des sceaux

09h30 Débat I – L'indépendance professionnelle est-elle gage de qualité ?

- *Qu'est-ce qu'un professionnel indépendant ?*
- *Savoir, connaissances et compétence : conditions nécessaires, conditions suffisantes ?*
- *Pourquoi dans certaines professions, l'indépendance du professionnel est-elle nécessaire à la protection des intérêts de l'utilisateur mais aussi de l'intérêt général et donc des citoyens ?*

Olivier COPPENS, Attaché économique à la Représentation de la Commission européenne en France

Jean-Yves LE BOUILLONNEC, député du Val-de-Marne, vice-président de la Commission des lois

David RODRIGUES, Responsable juridique de CLCV

Agnès-Christine TOMAS-LACOSTE, Directrice générale de l'Institut national de la consommation (INC)

Débat avec la salle et intervention des représentants des ordres en tant que grands témoins

Programme prévisionnel

11h00 Débat II – Les mutations du XXIème siècle affectent-elles l'indépendance professionnelle et la relation avec l'utilisateur ?

- *Le salariat, l'exercice en groupe (notamment l'exercice en société de capitaux), les réseaux professionnels, le cumul d'activité, l'interprofessionnalité (interdisciplinarité), les tiers payeurs, les liens d'intérêts (notamment avec l'amont, fournisseur de services ou de produits) constituent-ils des menaces à l'indépendance du professionnel ?*
- *Quels défis l'essor du numérique pose-t-il à l'exercice des professionnels ?*
- *Les professionnels indépendants adaptent-ils leurs métiers à l'ubérisation de l'économie ?*
- *Le donneur d'ordre lui-même peut-il menacer l'indépendance du professionnel ?*

Grégoire LECLERCQ, Président de l'Observatoire de l'Ubérisation

Jean-Hervé LORENZI, Président du Cercle des économistes

Jacques MEZARD, Sénateur du Cantal, membre de la Commission des lois

Thierry PEAN, Chef du Bureau des professions libérales et de l'attractivité des métiers, Direction générale des entreprises (DGE)

Robin RIVATON, Directeur général de Paris Région Entreprises

Débat avec la salle et intervention des représentants des ordres en tant que grands témoins

12h30 Déjeuner

Programme prévisionnel

14h15 Grand témoin – L'éthique et la déontologie aux sources de l'indépendance

Intervenant en cours de validation

14h30 Débat III – Garantir l'indépendance par la formation et la déontologie ?

- ***La déontologie sauvegarde-t-elle l'indépendance professionnelle ?***
- ***Comment les professionnels se prémunissent-ils contre les conflits d'intérêts ?***
- ***Comment concilier déontologie et concurrence ?***
- ***La réforme des professions réglementées s'inscrit-elle convenablement dans une réflexion éthique et prend-elle suffisamment en compte l'exigence de déontologie ?***

Philippe DENRY, Président du Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIFPL)

Yves DOUTRIAUX, Conseiller d'Etat, membre du collège anti-discriminations auprès du Défenseur des droits

Yves NICOLAS, Président d'honneur de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC)

Pr. Catherine PRIETO, Professeure à l'École de droit de la Sorbonne

Pr. Didier TRUCHET, Professeur émérite en droit public à l'Université Panthéon-Assas

Débat avec la salle et intervention des représentants des ordres en tant que grands témoins

16h00 Synthèse des débats

Pr. Benoît DELAUNAY, Professeur en droit public à l'Université Panthéon-Assas